

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES / KUMUNIEZH-KUMUNIOÙ



ZONE de MOUILLAGES et d'EQUIPEMENTS LEGERS

Contrat de mise à disposition d'un mouillage
sur le plan d'eau de l'Aber Benoît

ENTRE,
d'une part

La communauté de Communes du Pays des Abers, dont le siège est à PLABENNEC (29860), Hôtel de communauté ZA du Penhoat 545 rue Gustave Eiffel, agissant en qualité d'exploitant de l'A.O.T. (autorisation d'occupation temporaire) du plan d'eau de l'Aber Benoît,

ET
d'autre part :

BOURG-BLANC

COAT-MEAL

Le DRENNEC

KERSAINT-PLABENNEC

LANDEDA

LANNILIS

LOC-BREVALAIRE

PLABENNEC

PLOUGUERNEAU

PLOUGUIN

PLOUVIEN

SAINT PABU

TREGLONO

RENSEIGNEMENTS

Nom.....

Prénom :.....

Adresse :.....

.....Code

Postal.....

Ville.....

mail :.....

Tél.domicile.....

Tél.portable :.....

Nationalité :.....

Profession :.....

Mode de paiement:

Annuel chèque

Annuel prélèvement automatique

Semestriel chèque

Semestriel prélèvement automatique

(si prélèvement automatique feuille SEPA et RIB à joindre)

Résidence secondaire éventuelle (*)

Adresse :.....

.....

Code Postal –

Ville.....Tél.domicile...

.....(*) (renseignement facultatif)

Désigné ci-dessous par «l'usager» :

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

La Communauté de Communes du Pays des Abers met à disposition de l'usager le mouillage numéro sur le plan d'eau de l'Aber Benoît, pour y faire séjourner le navire dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous :

NOM du BATEAU :

Constructeur	Longueur(*) :	Couleur :
Modèle :	Largeur hors tout.....	Année modèle.....
Type de bateau	Tirant d'eau	Poids.....
		Jauge.....
N° Affaires maritimes	Compagnie d'assurance	Type du moteur
N° de francisation	N° de police	Marque du moteur
ou	Date d'échéance	Puissance réelle du moteur :
N° carte de circulation :

(*) : figurant sur l'acte de francisation ou la carte de circulation

L'usager certifie que ledit contrat comporte les garanties prévues au titre 4 - article 4 des clauses et conditions générales et s'engage à remettre une copie d'attestation d'assurance en cours de validité pour la période de mise à disposition de l'emplacement.

Cette mise à disposition est consentie pour la période commençant le(I)

aux conditions tarifaires suivantes : € TTC (valeur annuelle en cours)

L'usager déclare avoir pris connaissance des clauses et conditions générales du contrat. Il reconnaît avoir reçu un exemplaire, il s'engage à se conformer aux règlements et instructions en vigueur au Port de mouillages de l'Aber Benoit.

Fait à le

**La Communauté de communes
du Pays des Abers**

L'usager

Le Président

(I) en cas de contrat à durée déterminée, préciser la date de son expiration

Rappel des pièces à fournir :

- photocopie de l'acte de francisation ou la carte de circulation ;
- photocopie de l'attestation d'assurance de l'année en cours ;
- feuille SEPA et RIB dans le cas d'un prélèvement automatique.